



PRÉFET DE LA MEUSE

Direction Départementale
des Territoires de la Meuse

Direction Départementale
des Territoires de la Haute-Marne

ARRÊTÉ INTERPREFECTORAL n°2016 - 5484 du 10 OCT. 2016

**portant approbation du document d'objectifs commun aux sites Natura 2000
FR4100247 « Carrières du Perthois » (ZSC) et
FR2102001 « Anciennes carrières souterraines de Chevillon et Fontaines-sur-Marne » (ZSC)**

La Préfète de la Meuse,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Le Préfet de la Haute-Marne,
Officier de l'ordre national du mérite

- VU la directive n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-2 et R.414-8 à R.414-17 ;
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Madame Muriel NGUYEN, Préfète de la Meuse ;
- VU le décret du 10 février 2016 portant nomination de Madame Françoise SOULIMAN, Préfet de la Haute-Marne ;
- VU l'arrêté ministériel du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 « Carrières du Perthois » (Zone Spéciale de Conservation) n°FR4100247 ;
- VU l'arrêté ministériel du 1^{er} juin 2015 portant désignation du site Natura 2000 « Anciennes carrières souterraines de Chevillon et Fontaines-sur-Marne » (Zone Spéciale de Conservation) n°FR2102001 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015-477 du 25 mars 2015 portant constitution du comité de pilotage commun aux sites Natura 2000 « Carrières du Perthois » (Zone Spéciale de Conservation) n°FR4100247 et « Anciennes carrières souterraines de Chevillon et Fontaines-sur-Marne » (Zone Spéciale de Conservation) n°FR2102001 ;
- VU l'avis du comité de pilotage commun aux sites Natura 2000 « Carrières du Perthois » (Zone Spéciale de Conservation) n°FR4100247 et « Anciennes carrières souterraines de Chevillon et Fontaines-sur-Marne » (Zone Spéciale de Conservation) n°FR2102001 en date du 29 mars 2016, validant le document d'objectifs ;

SUR proposition des Secrétaires Générales de la Haute-Marne et de la Meuse ;

ARRETE

- Article 1^{er} :** Le document d'objectifs commun aux sites Natura 2000 « Carrières du Perthois » (Zone Spéciale de Conservation) n°FR4100247 et Anciennes carrières souterraines de Chevillon et Fontaines-sur-Marne » (Zone Spéciale de Conservation) n°FR2102001 annexé au présent arrêté est approuvé.
- Article 2 :** Ce document d'objectif est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes dont le territoire est en tout ou partie inclus dans le site ; il est consultable dans les directions départementales des territoires de la Haute-Marne et de la Meuse, en sous-préfecture de Saint-Dizier, en préfecture de la Meuse et à la direction régionale de l'environnement, l'aménagement et du logement du Grand Est, sites de Chalons-en-Champagne et de Metz.
- Article 3 :** Le document d'objectifs pourra faire l'objet de révisions dans les conditions prévues par les articles susvisés du code de l'environnement.
- Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant les tribunaux administratifs de Châlons-en-Champagne ou de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
- Article 5 :** La secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Marne, la secrétaire générale de la préfecture de la Meuse, le directeur départemental des territoires de la Haute-Marne, le directeur départemental des territoires de la Meuse, la directrice de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Fait à Bar-le-Duc, le **10 OCT. 2016**

La Préfète de la Meuse,



Muriel NGUYEN

Fait à Chaumont, le **10 OCT. 2016**

Le Préfet de la Haute-Marne,



Françoise SOULIMAN